

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1 – Disposition générale

Toute commande implique pour le client l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente, nonobstant les clauses contraires qui pourraient figurer sur les bons de commandes ou les correspondances du client.

Article 2 – Produits

Egger Retail Products France se réserve le droit de modifier ou de supprimer sans avis préalable les modèles définis dans ses notices, dépliants, échantillons, catalogues ou tarifs, sans que le client ne puisse prétendre à des dommages et intérêts et sans obligation de remplacer les produits précédemment livrés ou en commande. Les produits doivent être utilisés conformément aux instructions d'Egger Retail Products France, et plus généralement aux règles de l'art et aux réglementations en vigueur.

Article 3 – Commandes et confirmation de commandes par Egger Retail Products France

Les commandes des clients ne sont définitives qu'après acceptation écrite par Egger Retail Products France. Pour certains produits, les commandes ne seront acceptées par Egger Retail Products France que si elles portent sur une quantité minimum de produits livrables en une seule fois. Les produits concernés sont mentionnés dans le barème de remises d'Egger Retail Products France. Les notices, dépliants, échantillons, catalogues ou tarifs n'ont qu'un caractère indicatif et ne sauraient en aucun cas être considérés comme des offres fermes. Les offres faites oralement ou téléphoniquement par nos agents ne constituent un engagement de notre part que si elles sont confirmées par écrit. Pour toute spécification comprise dans une commande et exécutée à la demande du client (commande spéciale), les tolérances quantitatives acceptées par avance sont de plus ou moins 10 %.

Article 4 – Modification de commandes

Aucune modification de commande ne pourra intervenir sauf accord express et écrit de la société Egger Retail Products France. En cas de modification intempestive et maintenue d'une commande client, sans l'accord préalable écrit d'Egger Retail Products France, nous nous réservons le droit de répercuter au client les frais d'envoi, de retour à notre stock et les frais logistiques en découlant.

Article 5 – Livraisons

La livraison des produits ne peut intervenir que si le client est à jour de ses règlements envers Egger Retail Products France. Les livraisons sont effectuées en fonction des possibilités d'Egger Retail Products France qui se réserve le droit de procéder à des livraisons partielles ou globales. Les délais de livraison ne sont mentionnés qu'à titre indicatif et ne sauraient ouvrir droit à réclamation, dommages et intérêts, pénalités ou annulation de commande pour retard. Tous les produits voyagent aux risques et périls du client quels que soient le montant et le mode de transport utilisé, même en cas de vente réalisée selon l'incoterm CPT. Toute réserve ou contestation relative à la conformité ou à l'état des produits livrés devra être mentionnée sur la lettre de voiture (CMR), signée par le chauffeur et devra être confirmée par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au transporteur avec copie à Egger Retail Products France dans un délai de 3 jours ouvrables à compter de la réception des produits. A défaut du respect de ces conditions, les produits seront réputés conformes et aucune réclamation ultérieure ne sera prise en considération. Dans l'hypothèse où le client différerait de façon importante la livraison d'un produit, 2% de la valeur de la commande seront facturés par mois ce, afin de couvrir les frais de stockage supplémentaires. Tout mois entamé est dû.

Article 6 – Retour des produits

Les produits vendus ne sont ni repris ni échangés sauf accord express préalable et écrit de Egger Retail Products France. En cas de contestation quant à la qualité des produits livrés, il appartient au client d'en justifier la teneur et d'informer Egger Retail Products France de ladite réclamation. La mise en œuvre d'une réclamation ne suspend pas le paiement des produits vendus. Si Egger Retail Products France accepte expressément la reprise d'un produit, elle sera subordonnée à la remise du produit au siège de la société Egger Retail Products France ou à tout autre endroit que celle-ci désignera. La reprise sera effectuée conformément aux indications qui seront fournies par Egger Retail Products France au cas par cas. Egger Retail Products France établira au profit du client un avoir, après vérification quantitative et qualitative de la valeur de remplacement des produits, à l'exclusion de toute indemnité.

Article 7 – Tarif – Prix

Les produits et toute prestation supplémentaire sont facturés au tarif en vigueur au jour de la livraison et payables conformément aux modalités précisées sur la facture. Egger Retail Products France peut modifier ses tarifs à tout moment sans préavis et sans encourir aucune responsabilité

Article 8 – Modalités de paiement

Les factures sont payables conformément aux modalités énoncées sur la facture : à **45 jours fin de mois**, ou par virement sous 14 jours avec **1.5 % d'escompte**. Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités fixées à **trois fois** le taux d'intérêt légal. Le paiement est réputé réalisé lors de la remise effective des fonds à la disposition d'Egger Retail Products France. En outre, le fait de ne pas effectuer un paiement à son échéance rend immédiatement exigible le paiement de toutes les factures non arrivées à échéance. En cas de première commande ou en fonction de la solvabilité du client, nous nous réservons le droit de n'expédier les produits qu'après paiement et encaissement par avance. En cas de paiement anticipé, un escompte pourra être accordé.

Article 9 – Cession de créances

Conformément aux dispositions légales, Egger Retail Products France est libre de céder toutes créances détenues à l'encontre de son client et en conséquence, toute interdiction de cession de créances contenues dans les commandes, conditions générales de vente ou d'achat ou dans tout autre document émis par le client, est inopposable à Egger.

Article 10 – Garantie

Les produits de marque Egger vendus par Egger Retail Products France font l'objet d'une garantie contractuelle lorsqu'ils sont utilisés dans un cadre domestique. Les produits posés pour un usage commercial ne bénéficient de la garantie que si un accord spécifique a été conclu à cette fin avec Egger Retail Products France. L'étendue et les modalités de la garantie sont fixées dans le document « Conditions de Garantie » dont un exemplaire est à la disposition du client sur demande. Les principales conditions de garantie sont les suivantes :

10.1 : Durée

La durée de garantie commence à courir le jour de l'achat des produits par le client demandant le bénéfice de la garantie. Pour la durée des produits se reporter aux « conditions de Garantie ».

10.2 : Etendue

La garantie ne bénéficie qu'au premier acquéreur au profit duquel les produits sont posés. La garantie couvre selon les conditions fixées dans le document « Conditions de garantie », les points suivants : abrasion du papier décor, décoloration à la lumière naturelle, taches permanentes, dommages dus aux impacts suite à la chute d'objet. Aucune garantie ne sera due par Egger Retail Products France pour les dommages résultant même partiellement du non respect des instructions de pose et d'entretiens élaborés par Egger Retail Products France et dont un exemplaire est remis à toute personne qui en fait la demande. La garantie est limitée au remplacement des produits endommagés par des produits de qualité identique après application d'un coefficient annuel de vétusté. Les coûts liés à l'enlèvement des produits endommagés et à la pose des produits de remplacement ne sont pas pris en charge par Egger Retail Products France.

10.3 : Mise en œuvre

La personne qui demande le bénéfice de la garantie doit s'adresser à son vendeur direct. Pour être prise en compte, la demande de remplacement au titre de la garantie doit être accompagnée de la carte de garantie dûment remplie et de l'original de la facture d'achat. Egger Retail Products France se réserve le droit de vérifier sur place la nature et l'étendue du dommage.

Article 11 – Réserves de propriété

Le transfert de propriété des produits est suspendu au paiement intégral des factures. Jusqu'à ce que celui-ci intervienne, la marchandise reste donc la propriété entière et exclusive d'Egger Retail Products France, le client en assumant cependant tous les risques. A défaut de paiement, Egger Retail Products France se réserve le droit de reprendre les produits. Les produits en stocks sont présumés être ceux impayés.

Article 12 – Force majeure

La survenance d'un cas de force majeure entraîne la suspension de plein droit du contrat établi entre Egger et le client sans ouvrir droit à indemnité.

Article 13 – Compétence des Tribunaux

Le Tribunal de Commerce de Tours est seul compétent pour toutes contestations relatives à l'exécution ou à l'interprétation des présentes conditions générales de vente.